

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF Slalom régional de Thiérache « Ville de Sains Richaumont »

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE 59 (01/16)

Organise le 11 juin 2023 avec le concours de la ville de Sains-Richaumont

Sous le patronage du Thiérache Auto Club

Un slalom dénommé : 10éme Slalom régional de Thiérache « Ville de Sains Richaumont »

Cette compétition compte pour la coupe de France des slaloms 2023 et le championnat du comité Nord-

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **1523** en date du **06/03/2023**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **187** en date du **06/03/2023**

Organisateur technique

Nom: HOSSON Jean-Pierre

Adresse: SAS HOSSON COMBUSTIBLE - 27 rue d'HIRSON - Fontaine les Vervins 02140 Vervins

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA

PERMIS D'ORGANISATION According to No.: 1523 FFSAU No.: 187 Date: 6 Mars 2023 Date: 6 Mars 2023

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M ROUSSELLE Jean-Franç	ois Licence n°2589 01/16
Commissaires Sportifs: M TASSIER Joël	Licence n° 143975 01/16
M GUYOT Hubert	Licence n° 137484 01/16
Directeur de Course : Mme PICHELIN Martine	Licence n° 18416 01/11
Directeur de Course Adjoint: M BOIVENT Morgan	Licence n° 254816 01/16
Commissaires Techniques: M DESSE Jean-Michel	Licence n° 5538 01/16
M LEBEAU MichelLic	cence n° 8842 01/16
M THILMANY Régis	Licence n° 110645 01/16
M DESCHAMPS Yoann	Licence n° 22363 01/16
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mme PINTO Marie	Licence n° 309787 01/11
Chronométreurs : M PROISY Patrice	Licence n° 111444 01/16
M I AOUS Anthony	Licence n° 149229 01/16

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 6 Juin 2023 à 00 heures

Publication de la liste des engagés le 11 Juin 2023 après Vérification administratives

Vérifications administratives les **Samedi 10 juin 2023 à 16 h 30 et le dimanche 11 Juin 2023 de 7 h 30 à 9** h **30 heures**

Lieu 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont

Vérifications techniques

Le samedi 10 Juin 2023 à partir de 16 h 30 le

dimanche 11 Juin 2023 de 7 h 30 à 9 h 30 heures

Lieu 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le Dimanche 11 Juin 2023 à *8 heures 30* Lieu : *Mairie de Sains Richaumont*.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à l'issus des vérifications techniques et administratives à 9 heures

Essais chronométrés le Dimanche 11 Juin 2023 à partir de 8 heures 30 jusqu' à 10 h 30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issus des vérifications techniques et administratives Course :

- 1ère manche le Dimanche 11 Juin à partir de 10 heures 30
- 2ème manche le Dimanche 11 Juin à partir de 13 heures 30
- 3ème manche le Dimanche 11 Juin à l'issue de la 2éme manche
- 4^{éme} manche le *Dimanche 11 Juin à l'issue de la 3^{éme} manche*

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 11 juin 2023 à l'issue des manches

Lieu 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu parc concurrents place des prêlets et rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont

Remise des prix le *Dimanche 11 Juin* à *19 heures*, lieu *Salon d'honneur*, *Mairie de Sains Richaumont 02120 Sains Richaumont*

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : LEBEAU-IDEE

Adresse 9 ROUTE DE LEMÉ, 02120 SAINS RICHAUMONT

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 8 h 30.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Thiérache Auto Club - M. PROISY Emmanuel, 5 Rue de BLISSY - 02500 MARTIGNY ou à

l'adresse mail suivant slalom.thierache@hotmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le *6 Juin 2023 à 00 heures*.

Les frais de participation sont fixés à 94 €, réduits à 84 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant *le mardi 6 juin 2023*. <u>Avec frais de participation obligatoirement joints,</u> bénéficieront d'une réduction de *0* €.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 40 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Fol 'Car.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

■ Publicité obligatoire (non rachetable) ■

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Thiérache « Ville de Sains Richaumont »

a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être <u>obligatoirement inclus</u> dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : *Rue du général de Gaulle* Arrivée : *Rue de la Verte Vallée*

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) environ 1150 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à *Place des prêlets et rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont*.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de *samedi 10 Juin 2023 à 10 heures, sur la place des prêlets*

Les remorques devront être garées à Parc concurrents

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont
- pendant les vérifications au parc des vérifications 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Mairie de Sains Richaumont au salon d'honneur à partir de 9 heures.

Téléphone permanence n° 06 84 95 89 70

Centre de secours le plus proche *centre Hospitalier de Saint Quentin*

Lieu 1 avenue Michel de l'Hospital 02321 Saint Quentin Téléphone n° 03 23 06 71 71

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure ou cumul de 2 des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 19 heures, lieu 22 rue du général de Gaulle 02120 Sains Richaumont

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic et Fol 'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol 'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Une remise de coupe sera effectuée le *Dimanche 11 juin 2023* au salon d'honneur de la mairie de Sains Richaumont 1 place de l'Hôtel de ville 02120 Sains Richaumont à l'issue de la dernière manche.

Un tirage au sort sera également effectué pour gagner un engagement pour l'édition suivante.

10.3P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES Une remise de coupe sera effectuée le Dimanche 11 juin 2023 au salon d'honneur de la mairie de Sains Richaumont 1 place de l'Hôtel de ville 02120 Sains Richaumont à l'issue de la dernière manche.

Un tirage au sort sera également effectué pour gagner un engagement pour l'édition suivante.

TRACÉ DU 10^{éme} SLALOM REGIONAL DE THIERACHE « VILLE DE SAINS RICHAUMONT »

